



## POKER MENTEUR à Bercy

### L'obligation de subir nous donne le droit de savoir (Jean ROSTAND)

Ce 1er round sur l'accompagnement social des restructurations s'est déroulé le lundi 29 septembre à Bercy sous la présidence du secrétaire général du ministère, Monsieur DE JEKHOWSKY qui a rappelé d'entrée de jeu le cadre fixé par le ministre, Michel SAPIN, lors de la rencontre du 16 juin dernier.



#### Soyons clairs!

Il semble que l'administration comme ses alliés syndicaux se leurre sur notre présence et celles des organisations de l'intersyndicale à cette réunions sur l'accompagnement dit "social " du PSD! Nous vous devons la vérité.

#### Ils se fourvoient

L'administration considère notre participation à cette réunion comme une entrée dans le processus de mise en place du PSD. Faux! Comme au poker c'était: "pour voir"!

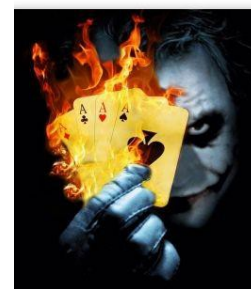
Ses alliés syndicaux affectent du haut de leur fatuité de considérer que les autres syndicats redeviennent responsables, (comme ils osent titrer!). Faux! Comme au poker c'était: "pour voir"! Qui sont-ils d'ailleurs pour juger ainsi régulièrement leurs voisins de table?

Comme au poker dans ces négociations à Bercy nous jouons avec la capacité que vos actions, (grèves, manifestations, initiatives auprès des politiques et médias, États Généraux, etc.) nous ont conférés. c'est le rapport de force que vous avez créé qui nous sert pour vous défendre, pas les déclarations liminaires, "blas-blas" et compte rendus aussi longs que répétitifs qui "n'impressionnent" pas qui que ce soit et certainement pas le ministère!

#### Négociations= poker menteur!

Car une négociation tout au long de sa durée est une "véritable partie de poker" où chaque joueur tente de cacher son jeu aux yeux de l'adversaire tout en essayant de découvrir celui de ce dernier!

Ce petit rappel sur le côté intangible des relations entre patronat (ministère ou administration) et syndicats n'est pas inutile au vu du déroulé de la réunion du 29 septembre.



## Négociations=combat!



Une négociation c'est également un combat où chaque combattant tente de prendre le dessus sur l'autre. Les offensives partent dans tous les sens afin de déterminer les faiblesses de l'autre et juger du lieu de l'attaque finale.

Dans cette négociation, les organisations syndicales, les vraies, celles composant l'intersyndicale, se doivent d'utiliser le rapport de force que vous avez créé pendant plus d'un an afin d'obtenir le meilleur accompagnement social le moment venu.

Utiliser ce rapport de force c'est compliqué car ce sont le ministre et ses troupes qui ont choisi le terrain, et la Directrice Générale qui joue des cartes troubles!

### Le seul objectif de l'administration: la signature d'un accord majoritaire.

A ce jour, l'objectif affiché par l'administration est d'obtenir la signature d'un certain nombre de syndicats qui doivent représenter la majorité des agents des douanes.

Les mesures présentées par l'administration devront donc être à la hauteur du préjudice subi par les agents victimes des restructurations.

Car OUI, être restructuré c'est être une victime et non comme nous avons pu le lire dernièrement dans une prose syndicale: *"Pour les rares collègues qui l'ignorent encore le statut de restructuré" donne certains avantages. "!!!!*

### Fausse naïveté:

La CFDT a déjà annoncé sa signature, alors qu'on ne connaît pas encore les termes de l'accord qui sera soumis à approbation.

Nous pourrions croire à de la naïveté, puisqu'il faut cacher son jeu quand on commence le poker cité plus haut.

Celui de la CFDT est bien plus subtil, la mollesse des critiques à l'égard de la DG contraste fortement avec les attaques et sous entendus développés sur l'intersyndicale. Ce n'est plus: " choisi ton camp camarade" c'est " t'as perdu ton âme mon pote "!

### Un plan social d'accompagnement DOUANE aussi peu social que possible! !

C'est la promesse du ministre, c'est ce que nous souhaitons, mais c'est ce que nous attendons toujours.

En effet les documents de travail fournis par l'administration pour cette première rencontre sont pratiquement les mêmes que ceux fournis il y a quelques mois, avant la mobilisation des agents.

On est loin de vos exigences légitimes.

### Qui va être concerné par ce plan d'accompagnement social ?

C'est une question de la plus haute importance, et c'est la première question posée par le syndicat UNSA DOUANES lors de cette réunion.

Nous souhaitons en effet connaître le périmètre de l'accord que l'administration veut nous voir signer.

Tous les agents savent que nos chers DI continuent leurs « réformattes » dans leur coin alors que grâce à la mobilisation des agents nous avons obtenu un « quasi » gel du PSD. Mais pour nos « hiérarques », appuyés par la directrice générale il s'agit de mesures « hors PSD ».

C'est la raison pour laquelle l'intersyndicale a demandé cet été à l'administration de nous donner la liste de ces « opérations hors PSD ». Malgré une relance nous attendons toujours...de véritables éléments!

A l'occasion de cette réunion l'UNSA DOUANES a une nouvelle fois posé la question, sans plus de résultat !



UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS

Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17

Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)

## Et la DRGC Marseille ?

Nous avons donc posé une question précise. Les marins de la DRGC Marseille, victimes actuelles des restructurations pourront-ils prétendre à l'éventuel nouveau dispositif d'accompagnement social ?

Après quelques circonvolutions et propos alambiqués de la directrice générale, on a bien compris que le principe de non rétroactivité allait s'appliquer.

**Si les choses restent en l'état, ce que nous ne souhaitons bien évidemment pas, puisque nous faisons tout ce nous pouvons pour faire intégrer la réforme maritime méditerranéenne dans le périmètre indemnitaire lié au PSD, ceux qui ont écouté le chant des sirènes vont seuls boire le bouillon.**

Car c'est bien connu les conseillers ne sont pas les payeurs... Ces apprentis sorciers qui ont vidé quelques bouteilles de champagne pour fêter une défaite en justice de l'UNSA et de la CGT, alors que l'affaire n'est toujours pas jugée au fond auront la lourde responsabilité de cette situation.



### Quid du complément spécifique de restructuration ?

Tous les agents le savent, la prime de restructuration de service (PRS) est depuis 2008 plafonnée à 15 000 euros. Certains, toujours les mêmes, depuis de nombreux mois, tentent de faire croire aux agents qu'ils ont « négocié » et obtenu le doublement de cette prime, pendant que les vilains de l'intersyndicale se moquaient de la défense des intérêts des collègues.

Or ils n'ont rien négocié du tout. Ces compléments spécifiques de restructuration existent dans d'autres ministères et pour Bercy ont été discuté avec les fédérations et sont donc applicables en douane. Ils existent même depuis 1997 au ministère de la défense et ont été appliqué en douane il y a plus de 10 ans sous forme de "doublement de l'IEM". Nos collègues restructurés de l'époque s'en souviennent encore.

Appliquer un tel dispositif pour le PSD est le moins que le ministère puisse faire! Mais ce qu'on nous propose est loin du compte. Car les conditions d'obtention du dispositif ont été notablement durcies (voir plus bas).



**Qui peut prétendre obtenir le doublement de la PRS ? Certainement pas tout le monde hélas! En réalité, ce qui est mis sur la table par l'administration est tout simplement scandaleux : 4 conditions cumulatives sont exigées :**

1) Les agents percevant une PRS au titre d'une restructuration: là c'est normal.

2) La distance entre l'ancienne et la nouvelle résidence administrative devra être réellement significative. Pour l'administration une distance significative c'est 90km. Certes c'est certainement un point négociable, mais ce n'est certainement pas en disant et écrivant (comme la CFDT, avant que la négociation commence) que 60 km c'est bien qu'on va servir les intérêts des agents. L'UNSA va commencer la discussion à partir de zéro km.

Il est vrai qu'il existe des bons joueurs de poker, et des mauvais qui montrent leurs cartes dès qu'ils les ont en main...

3) L'agent doit justifier d'un changement de résidence familiale dans des conditions permettant un rapprochement de sa nouvelle résidence administrative.

L'UNSA DOUANES est également intervenue à plusieurs reprises sur ce point. En effet, un agent restructuré qui ne voudrait pas vendre sa maison et obliger son (ou sa) conjoint(e) à le suivre, et éventuellement quitter son emploi, ne pourrait pas prétendre toucher de complément de restructuration.

Pour l'UNSA DOUANES c'est tout simplement scandaleux.



**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**

## Vite au lit?

4) Les agents doivent avoir au moins un enfant à charge au sens de la législation sur les prestations familiales.

Pour ceux n'ayant pas (ou plus) d'enfants à charge, ce ne sera pas 15 000 euros. Base de départ de l'administration mais plutôt vers les 10 000 euros.



Enfin, et surtout, nous n'avons pas du tout l'intention de nous laisser enfermer dans la limite des 15 000 euros. Certaines administrations vont au delà.

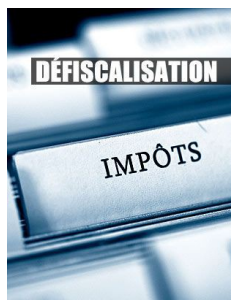
Pour l'UNSA DOUANES nous devons déplaçonner cette mesure. Le ministre a promis un plan spécifique douane, nous exigeons un plan digne de ce nom, et à la hauteur du préjudice subi par les douaniers.

### Durée dans la nouvelle affectation :

MAIS, car il y a un MAIS, « le versement de ce complément est subordonné au maintien de l'agent bénéficiaire dans sa nouvelle affectation, pendant un minimum de 2 ans, contre un an actuellement pour la prime de restructuration!

Pour l'UNSA DOUANES cette disposition est inacceptable. En effet un agent ayant été restructuré et ayant donc subi une mobilité forcée doit pouvoir prétendre à une mobilité choisie dès l'année suivante.

### Défiscalisation des primes de restructurations.



Les agents ayant déjà subi une (ou plusieurs) restructurations l'ont déjà appris à leurs dépens, les primes de restructurations sont imposables depuis quelques années, ce qui est un comble ! Il faut donc avoir à l'esprit que dans la grande majorité des cas les sommes annoncées n'ont rien à voir avec ce qui restera effectivement aux victimes...

Certes des mesures d'aménagement (de la peine) sont prévues par les services fiscaux, mais ce n'est pas suffisant.

**Le syndicat UNSA DOUANES exige que l'on revienne à l'ancien système de défiscalisation de ces primes de restructuration. La double peine ça suffit !**

### Augmentation du délai de préavis de 1 an à 2 ans :

Cette mesure prise au niveau ministériel, et absolument pas « négociée » par qui que ce soit en douane, devrait s'appliquer en cas d'accord, personne ne songeant à la remettre en cause. Seul problème et de taille: ce délai ne sert que très marginalement, car la presque totalité des agents essaient de se recaser précipitamment dans la crainte (justifiée!) d'être "recasés" encore plus loin s'ils attendent pour faire leur demande de mutation.

Ils s'agit donc d'une avancée très relative qui ne sert qu'à quelques cas marginaux ( futurs retraitables par exemple!)

### Reclassement des agents restructurés :

#### 1) Reclassements internes :

- Confirmation des règles de priorité de reclassement
- Priorité absolue au sein de la direction régionale,
- Priorité relative au sein de la direction interrégionale.

Dans le cas où les agents ne trouveraient pas de solutions satisfaisantes dans le cadre des CAP de mutations normales, le syndicat UNSA DOUANES exige que l'administration ne recoure pas à la mesure des 3 choix imposés MAIS trouve une solution au plus près de la résidence administrative d'origine, en tout état de cause au sein de la DR.



**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**

L'administration déclare vouloir mettre en place une « gestion souple » des surnombres. Pour nous c'est une notion qui devra être clarifiée, et surtout chiffrée....On a tellement eu jusqu'à présent de déclarations de ce genre. Ainsi pour la DRGC méditerranée l'administration n'admet pas des surnombres mais procède à des mises à dispositions sans indemnités!!! C'est là encore une fois scandaleux.

**En tout état de cause l'un des combats du syndicat UNSA DOUANES sera de faire en sorte qu'aucun agent des douanes ne reste « sur le carreau ». Chacun devra pouvoir trouver EN INTERNE un emploi qu'il aura choisi et non subi.**

## 2) Reclassements externes :

- Un des points déjà accepté par le ministre est le reclassement automatique de chaque agent n'ayant pas trouvé de solution interne dans une autre direction du ministère ET dans sa zone géographique de vie.

**Pour le syndicat UNSA DOUANES cette disposition mérite d'être précisée, et surtout doit pouvoir bénéficier automatiquement à chaque agent qui en exprimerait le souhait.**

- Enfin ce reclassement externe est automatique ( si l'agent le souhaite) dès la fermeture du dernier service douanier départemental, et chose nouvelle, dans la branche considérée.

Sans cette disposition nous pouvons nous trouver dans des situation « kafkaïenne ». En effet imaginons que le dernier bureau ferme mais qu'il reste une brigade de surveillance nautique dans le département.....

Il faut cependant encore affiner ces critères puisque subsiste un élément primordial qui confère (à juste titre?), une priorité au tableau de mutation des agents déjà en poste dans les administrations d'accueil!

## Conclusion :

Comme vous pouvez le constater nous ne sommes qu'au début d'un dur combat. Mais celui-ci ne doit pas nous faire oublier le combat principal, celui contre la mise en place du PSD qui reste notre priorité sans arrière pensées électoralistes comme d'autres!

**Car on ne signe pas un accord social pour faire joli" Nous voyons déjà poindre le chantage du ministère et de ses complices: "signez, sinon rien ne sera applicable et vous en serez responsables...."**

**Nous préférons prévenir que ce n'est pas dans un tel contexte que l'UNSA DOUANES signera quoique ce soit et certainement pas dans les délais souhaités par certains qui écrivent presque journallement qu'ils sont contre le PSD mais veulent précipiter les choses! Allez comprendre...**



## Depuis un an et demi, le ver est dans le fruit!

Alors que la douane ressemble de plus en plus à une poire blette, une organisation syndicale a décidé de se marginaliser et de diviser les forces que toutes les organisations syndicales essayaient de rassembler.

Et ce comportement qui renforce les visées malsaines et funestes des gouvernants (ministère, administration) à notre égard ne fait que s'amplifier à l'approche des élections de fin d'année.

Tout est bon pour collaborer avec les patrons! Cela va de la participation quoi qu'il arrive à toutes les pseudos réunions de faux dialogue social, à désormais l'annonce que l'on signera quoiqu'il arrive un accord sur l'accompagnement social, sans même encore en connaître le véritable contenu.

Sapin et Crocquevieille doivent se friser les moustaches qu'ils n'ont pas, devant une telle tactique suicidaire de négociations!

Si les 15000 douaniers rescapés devaient imprimer la totalité des nombreuses déclarations, compte-rendus et autres missives que leur adresse la CFDT douane la forêt française serait en danger!

Si nous rédigeons une fois n'est pas coutume un article spécial sur ce sujet, ce n'est pas par souci polémique ou électoraliste mais parce qu'il faut bien que tous sachent ce qui se passe en ce moment à Bercy et que les compte-rendus intersyndicaux ne peuvent pas toujours s'y consacrer.

Ainsi nos "moins fidèles amis" en font des tonnes. Des tonnes pour faire croire qu'ils sont les meilleurs, des tonnes pour faire croire que seules leurs idées, (les quelles?) sont prises en compte, des tonnes pour faire croire que ce sont les 5 organisations représentant 4 douaniers sur 5 qui les rejoignent, des tonnes dans les quolibets mais aussi dans la sournoiserie qui est devenue leur principal mode de fonctionnement.

Nous ne ferons pas aussi long soyez rassurés, nous vous faisons confiance pour voir clair dans ce subtil jeu de syndicalistes isolés et fourvoyés.

Quatre seuls exemples incontestables de leur stratégie perdante:

-Les négociations réelles se sont engagées où et quand l'intersyndicale l'a voulue, à la rentrée et à Bercy!

-Le retrait des mesures 14 et 22 du PSD a été obtenu bien après que la CFDT ait décidé de collaborer seule!

-L'entame des négociations sur l'accompagnement social a été menée par le ministère sur les documents de février 2014 et non sur les échanges partisans et isolés entre DG et CFDT/CFTC du printemps dernier, montrant ainsi en quelle estime cette période est tenue par les dirigeants ministériels.

-La CFDT claironne depuis plusieurs mois aux marins de méditerranée qu'elle seule, leur a obtenu le doublement de l'indemnité de restructuration, parce qu'elle s'est rapidement satisfaite des promesses orales de certains "chefs", alors que rien n'est moins sûr, surtout à en croire la directrice générale le 29 septembre dernier et que L'UNSA DOUANES vient encore de monter au créneau sur le sujet, le pas ensuite emboîté par devinez?

Alors personne ne sera dupe y compris sur l'aspect inédit d'idées qui nous sont promises par les apprentis sorciers ayant perdu toute notion de modestie.

En définitive nous sommes en démocratie et chacun est libre de ses actes encore faut-il les assumer et ne pas biaiser systématiquement quand on s'adresse aux agents!

Où en serait le PSD si les 4 organisations de l'intersyndicale nationale avaient suivi la stratégie de la CFDT et participé docilement à toutes les réunions? La plupart des mesures du PSD seraient déjà en application, ou en voie de l'être, soyez en sûrs!

L'UNSA DOUANES quant à elle fidèle à ses idées de défense des douaniers et de la douane, poursuivra en compagnie de ceux qui ont les mêmes préoccupations et principes le combat pour votre avenir. En tout cas ce n'est pas elle qui estimera que les douaniers restructurés sont autre chose que des victimes et non des bénéficiaires.



**UNSA DOUANES – 139 rue de Bercy – Bâtiment VAUBAN – Pièce 096 EST 1 – 75012 PARIS**

**Local DG : 01.57.53.29.26 – Portables : 06.61.71.67.90 ou 06.14.48.16.17**

**Courriel : [unsadouanes@gmail.com](mailto:unsadouanes@gmail.com) ou [unsadouanes@douane.finances.gouv.fr](mailto:unsadouanes@douane.finances.gouv.fr)**